Lieu et date à compléter

Monsieur, Madame le Député,

Sous l'impulsion du député Dombreval, le parlement a adopté en Commission mixte paritaire la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale texte qui contient des dispositions ce qui, à terme, vont porter atteinte au maintien de nos métiers.

* L'article 4 *quinquies* vise à interdire, à échéance du 1er janvier 2024, la vente de chiens et de chats en animaleries, laissant ainsi la place à tous les traffics (ventes par internet, ventes non déclarées par des particuliers, etc.). Les prétendues dérives induites par ce type de commerce n'ont jamais été étayées par des rapports ou des études initiées par le ministère de tutelle qui, rappelons-le, dispose d'un Bureau de la protection animale et d'une Cellule anti-trafic ;
* L'article 4 *quater* qui prévoit la création d'une liste positive des espèces animales susceptibles d'être détenues par des particuliers, au mépris de la réglementation existante (Arrêté du 8 octobre 2018). C'est la détention de lapins, de hamsters, d'oiseaux de volière ou de poissons d'aquarium, par exemples qui est menacée.

Lors de l'émission Le téléphone sonne le 29 octobre 2021 sur France inter, Loïc Dombreval a cru devoir affirmer, ce qu'il n'a pas dit lors du vote à l'Assemblée nationale, que la détention d'un animal de compagnie devrait bientôt, être proscrite.

Ces dispositions, si elles étaient définitivement adoptées, vont nécessiter que mon entreprise se sépare du personnel dédié à l'entretien des animaux. Les investissements que nous avons réalisé pour cette activité deviendront sans objets et vont générer une perte de valeur.

De plus, mon fonds de commerce perdra toute valeur alors que je l'ai acquis dans l'espoir de le valoriser au moment de prendre ma retraite ce dont il faudra que je sois indemnisé.

A défaut de déférer les articles ci-dessus devant le Conseil constitutionnel, vous avez la faculté d'intervenir pour que le Président de la République puisse demander une nouvelle délibération en vertu de l'article 10 de la Constitution.

Je vous sollicite en votre qualité d'élu de mon département et me tiens à votre disposition ou à celle de vos collaborateurs pour vous préciser ces éléments.

Veuillez croire, Monsieur, Madame le Député en l'expression de mes salutations distinguées.